

L'AMOPA et l'association ABEILocales vous proposent de vous inscrire à un concours s'inscrivant dans la démarche de replacer la biodiversité au cœur des écoles. Ce projet a le soutien de l'Inspection Académique.

1) Rappels sur les modalités du concours

❖ Pour le cycle 1 :

"Raconte ce que tu fais avec ta classe pour sauvegarder l'habitat des animaux qui vivent autour de ton école. Tu peux t'exprimer à travers des dessins ou réalisations en trois dimensions, et/ou photographier les installations mises en place."

Les créations peuvent être réalisées aux dimensions qui conviennent à la classe tant qu'elles tiennent dans le cadre d'un appareil photo standard. L'assemblage des oeuvres de chaque classe et école participante formera une fresque de la biodiversité. Cette étape finale sera faite numériquement avant impression par ABEILocales.

❖ Pour les cycles 2 et 3 :

Création d'un document sur les actions menées chez soi, au sein de l'établissement et/ou de la commune, dans le cadre de la protection de la biodiversité locale. Les classes et leur maitresse, maitre ou professeur référent choisiront un format pour leur création parmi ces 2 proposés :

- ✓ un document rédigé et illustré du type "Une" de journal avec une première de couverture et deux à trois pages d'articles avec illustrations. Les illustrations (photographies, schémas, dessins...) devront provenir des enfants (pas de documents récupérés par internet, dans des journaux...). Format A4, police d'écriture "Calibri" et taille 12 minimum ;
- ✓ un fichier audio type webradio ou vidéo type reportage, selon les mêmes modalités que pour le document rédigé. Le fichier devra être accompagné d'un titre en début d'enregistrement, de crédits en fin et devra durer entre 2 et 4 minutes.

2) Inscription (date limite d'inscription : 15 Décembre 2025)

Commune :

Etablissement :

Classe :

Nombre d'élèves :

Disponibilité une journée entre le 19 et 28 Mai 2026 :
.....

Type de production :

- cycle 1 : tableau
- cycle 2&3 (au choix) :
 - document rédigé et illustré
 - fichier audio avec logo
 - fichier vidéo

Enseignant référent :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :



Règlement du concours : "Les classes parlent de biodiversité"

Edition 2026



Actions pour la Biodiversité,
l'Environnement & les Initiatives Locales

L'AMOPA et ABEI Locales sont heureux de vous présenter le règlement du concours 2025-2026 intitulé "Les classes parlent de biodiversité". Ce concours s'inscrit dans la démarche de replacer la biodiversité au cœur des écoles.



Présentation

La compréhension et la valorisation de notre environnement est un enjeu crucial de notre temps. La biodiversité est menacée, beaucoup d'espèces disparaissent, des plus petites aux plus grandes engendrant la disparition de l'équilibre des écosystèmes et réduisant l'abondance des espèces et des individus.

Les élèves sont sensibles à cette perte et sont en demande de projets concrets contre cette dégradation de la biosphère : Ils veulent être acteurs de leur avenir et bouleverser les pratiques actuelles. Afin de leur donner la possibilité de s'exprimer sur ces sujets, le concours portera sur des espèces locales et leur(s) habitat(s), dans un projet commun de communication mettant en lumière une biodiversité accessible, diverse mais de moins en moins abondante.



Qui peut participer ?

Ce concours s'adresse aux élèves de cycles 1, 2 et 3 avec le soutien de leur maîtresse, maître ou professeur référent.



Calendrier

- ✓ 15 Septembre 2025 : ouverture des inscriptions au concours ;
- ✓ 15 Décembre 2025 : fermeture des inscriptions au concours ;
- ✓ 1er Mai 2026 : remise des créations à l'association ABEI Locales ;
- ✓ 19 & 28 Mai 2026 : journées d'accueil et d'activité pour les participants.

Il est possible de contacter l'association ABEI Locales pour toute demande d'informations relatives aux thématiques du concours.

Modalités



Pour les cycle 1

"Raconte ce que tu fais avec ta classe pour sauvegarder l'habitat des animaux qui vivent autour de ton école. Tu peux t'exprimer à travers des dessins ou réalisations en trois dimensions, et/ou photographier les installations mises en place."

Les créations peuvent être réalisées aux dimensions qui conviennent à la classe tant qu'elles tiennent dans le cadre d'un appareil photo standard. L'assemblage des œuvres de chaque classe et école participante formera une fresque de la biodiversité. Cette étape finale sera faite numériquement avant impression par ABEILocales.



Pour les cycles 2 et 3

Création d'un document sur les actions menées chez soi, au sein de l'établissement et/ou de la commune, dans le cadre de la protection de la biodiversité locale. Les classes et leur maitresse, maitre ou professeur référent choisiront un format pour leur création parmi ces 2 proposés :

- ✓ **un document rédigé et illustré du type "Une" de journal** avec une première de couverture et deux à trois pages d'articles avec illustrations. Les illustrations (photographies, schémas, dessins...) devront provenir des enfants (pas de documents récupérés par internet, dans des journaux...). Format A4, police d'écriture "Calibri" et taille 12 minimum ;
- ✓ **un fichier audio type webradio ou vidéo type reportage**, selon les mêmes modalités que pour le document rédigé. Le fichier devra être accompagné d'un titre en début d'enregistrement, de crédits en fin et devra durer entre 2 et 4 minutes.



Exposition des œuvres et journée d'accueil

Le choix des lauréats se fera par le CRED/AMOPA/ABEILocales en fonction des catégories établies après la fermeture des inscriptions des classes.

Une à deux journées seront organisées pour remettre les créations assemblées aux classes et nommer les lauréats en fin d'année scolaire, deux dates théoriques sont indiquées en première page du règlement. Des activités seront aussi proposées le matin de ces journées pour faire découvrir le parc aux enfants présents.

Merci de votre participation

Association ABEILocales

Action pour la
Biodiversité,
l'Environnement et les
Initiatives
Locales



www.abeilocales.fr
abeilocales@gmail.com
06 07 38 19 33



"Association ABEILocales"



"abeilocales"



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Projet financé par la Région
Nouvelle-Aquitaine et
Grand Poitiers.